



Licence professionnelle Contrôle et expertise du bâtiment

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Contrôle et expertise du bâtiment. 2014, Université Montpellier 2. hceres-02038706

HAL Id: hceres-02038706

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038706>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Contrôle et expertise du bâtiment

de l'Université Montpellier 2 –
Sciences et techniques – UM2

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 2 – Sciences et techniques –
UM2

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Contrôle et expertise du bâtiment

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-1 Génie civil et construction

Demande n° S3LP150009324

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Nîmes – Université Montpellier 2 – Sciences et techniques (UM2) ; Lycée De La Salle d'Alès.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : la Société d'arbitrage et d'expertise technique (SARETEC) ; le Lycée De La Salle d'Alès ; partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA), UM2 ; le Centre Régional Universitaire de Formation Permanente (CREUFOP).

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Contrôle et expertise du bâtiment* vise à former des professionnels travaillant dans les domaines de l'expertise ou le contrôle d'un point de vue réglementaire et juridique. Les métiers visés sont de divers ordres : contrôleur technique des constructions, tout corps d'état, expert débutant dans le bâtiment, assistant maîtrise d'ouvrage, conducteur d'opération maîtrise d'ouvrage et diagnostiqueur technique et réglementaire des bâtiments.

Ouverte en 2005, cette formation est proposée en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) en partenariat avec le lycée De La Salle d'Alès où certains modules sont dispensés. Le porteur de cette formation est l'IUT de Nîmes. Elle s'inscrit dans l'offre globale *Génie civil* de l'université Montpellier 2 donnant une sortie professionnalisée à Bac+3.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le secteur du bâtiment focalise toutes les attentions du gouvernement puisque c'est un véritable consommateur d'énergie, émetteur de gaz à effet de serre et source d'emplois non délocalisables. Ainsi, le Grenelle de l'environnement a fixé parmi ses objectifs de réduire de 38 % les consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires entre 2012 et 2020. Dans ce contexte favorable, la volonté de former des professionnels travaillant dans les domaines de l'expertise ou le contrôle d'un point de vue réglementaire et juridique s'appuie sur une analyse réelle du marché d'emploi français. Ceci a permis à l'IUT de Nîmes en collaboration avec le lycée De La Salle d'Alès de développer un partenariat avec la SARETEC, pour former et embaucher des apprentis dans le domaine de l'expertise.

Le programme de cette LP est bien conçu avec une très grande cohérence des contenus et avec des enseignements spécifiques bien ciblés. Plus précisément, la formation s'articule autour de cinq unités d'enseignement (UE) qui se complètent. L'UE1 intitulée *Communication et langages*, vise à l'acquisition de compétences nécessaires à la communication ; l'UE2 *Sciences, sciences humaines, droit* développe les bases de réglementation technique ; l'UE3 *Technologie* développe les compétences techniques ; l'UE4 est consacrée aux projets et l'UE5 aux périodes en entreprise.

La période de présence en entreprise d'une durée de 32 semaines est effectuée en trois ou quatre périodes. L'accompagnement des apprenants se fait par le biais de deux tuteurs, le premier pédagogique et le second nommé par l'entreprise. La formation prévoit un projet tuteuré de 150 heures réalisé en centre de formation. Il se traduit par un travail académique individuel sur la veille réglementaire appliqué à un cas pratique et donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale devant un jury d'enseignants.

Le volume horaire global totalise 500 heures dont 36,50 % sont assurées par 10 professionnels extérieurs. Ces derniers participent aux soutenances, aux jurys et au conseil de perfectionnement qui se réunit au moins une fois pendant l'année.

Les évaluations s'effectuent sous forme de contrôle continu pour les enseignements classiques. Il est préconisé de réserver une heure de contrôle pour 15 heures d'enseignement. En fonction des modules, et chaque fois que cela est possible, des évaluations orales sont prévues. Le diplôme est délivré si la moyenne générale est supérieure à 10, la moyenne de chacune des UE1, 2 et 3 supérieure à huit et la moyenne de chacune des UE « professionnelles » 4 et 5 supérieure à 10. Ceci n'est pas conforme avec les directives relatives aux licences professionnelles.

Avec un nombre de candidatures (actuellement 180) et d'inscrits (22 en 2012 à plus de 30 en 2013) qui tendent à augmenter, l'attractivité de cette LP n'est pas à démontrer. La sélection des candidats se fait sur dossier et après audition. Seuls les candidats qui trouvent une entreprise pour l'alternance seront inscrits. Les taux de réussite sont remarquables et compris entre 90 et 100 %. Les étudiants sont titulaires d'un BTS ou d'un DUT. La provenance géographique est nationale avec une forte composition régionale. Afin de faciliter l'intégration, des modules de mise à niveau de 50 heures sont proposés. Leur contenu n'est cependant pas précisé.

Concernant l'insertion professionnelle, le taux de réponse des enquêtes sur les cinq dernières années est supérieur à 70 %. Les résultats montrent un taux d'insertion supérieur à 90 % et pouvant aller jusqu'à 100 %. Le type d'emploi occupé paraît en adéquation avec la formation. Il convient également de préciser que le dossier est clair et bien présenté.

- Points forts :

- Taux d'insertion professionnel excellent.
- Liens avec le monde professionnel.
- Adéquation aux besoins des entreprises régionales et nationales.
- Public assez diversifié.
- Programme bien construit et modules de mise à niveau.
- Partenariat avec la SARETEC.

- Points faibles :

- Modalités de validation de diplôme non conformes.
- Pas d'informations chiffrées sur le contexte régional et socio-économique.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette formation est bien construite au vu des métiers visés. Elle a atteint une maturité par ses pratiques pédagogiques. Cependant, les modalités de validation du diplôme sont non conformes, plus restrictives que les directives relatives aux licences professionnelles, et devraient à ce titre être revues.



Observations de l'établissement

Montpellier, le 1^{er} juillet 2014

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des Formations et
des Diplômes
AERES
20 Rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Commentaires de l'Université Montpellier 2 concernant les rapports d'évaluation des dossiers de Licence et de Master.

Présidence
Université Montpellier 2

Tél. +33(0) 467 143 012
Fax +33(0) 467 144 808
cfvu@univ-montp2.fr

Affaire suivie par :
Jean-Patrick Respaut
Vice-président de la commission
formation et vie universitaire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21 mai 2014 et conformément à votre demande j'ai l'honneur de vous transmettre les observations de notre établissement concernant les rapports d'évaluation résultant de l'expertise des dossiers de Licence et de Master dans le cadre de la campagne d'habilitation vague E.

Veuillez trouver ci-joint les fichiers correspondant aux documents qui exposent les observations de notre établissement :

Licences :

Chimie
Electronique, électrotechnique, automatique
Informatique
Physique
Physique Chimie

Masters :

Biologie Santé
Chimie
Eau
Ecologie Biodiversité
Electronique Electrotechnique Automatique
Energie
Géosciences
Informatique
Mécanique
Physique
STIC pour l'écologie et l'environnement
STIC pour la santé

Licences Professionnelles :

FDS

Contrôle et Mesure de la Lumière et de la Couleur

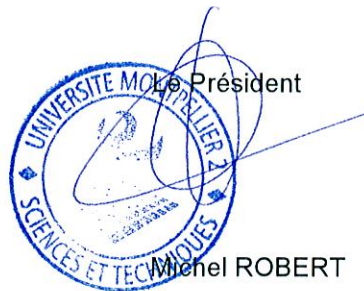
IUT Nîmes

Assemblages Soudés
Création industrielle et CAO
Ingénierie industrielle
Coordonnateur qualité, sécurité, environnement
Management des organisations de sports et de loisirs
Création, reprise d'entreprise

Maintenance industrielle et matériaux en milieux contraints
Gestion technique de patrimoine immobilier social
Contrôle et expertise du bâtiment
Projeteur CAO-DAO, multimédia dans le bâtiment et les travaux publics
Travaux publics et Environnement
Gestion et utilisation des énergies renouvelables

L'établissement a bien pris en compte toutes les évaluations envoyées par l'AERES, mais n'a pas d'observation concernant :

- Six Licences de la Faculté des Sciences,
- Toutes les Licences professionnelles des IUT de Montpellier-Sète, de Béziers,
- Deux Licences professionnelles de la Faculté des Sciences,
- Quatre Masters de l'IAE et de la Faculté des Sciences (9352 (Administration des entreprises), 9353 (Management des technologies), 9348 (Mathématiques, biostatistique) et 9339 (Biologie des plantes et des micro-organismes...)).





En chapeau

Réponse :

Un problème technique indépendant des porteurs de LP de l'IUT de Nîmes a conduit à obtenir un dossier d'évaluation tronqué tant au niveau de la répartition des enseignements que pour les statistiques d'insertion. De ce fait l'autoévaluation commune au sein de l'UM2 n'a pas été probante et l'IUT de Nîmes a organisé une seconde session d'autoévaluation locale qui n'a pas pu être intégrée à la présente remontée. L'UM2 a mis en place l'Observation de la Vie Etudiante qui a pour mission de réaliser les enquêtes de LP. Les enquêtes sont visibles sur le site de l'UM2 (<https://www.univ-montp2.fr/mini-site-etudier-a-l-um2/espace-etudiants-um2/emplois-des-diplomes/654-licences>). De plus l'IUT a choisi d'engager systématiquement un stagiaire afin d'améliorer le retour des enquêtes à 6 mois et 30 mois.

Nouvelle mention : Métiers du BTP : bâtiment et construction

Nouveau parcours : Contrôle et expertise du bâtiment

Spécialité : Contrôle et expertise du bâtiment

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-1 Génie civil et construction

Points forts :

- Taux d'insertion professionnel excellent.
- Liens avec le monde professionnel.
- Adéquation aux besoins des entreprises régionales et nationales.
- Public assez diversifié.
- Programme bien construit et modules de mise à niveau.
- Partenariat avec la SARETEC.

Points faibles :

- Modalités de validation de diplôme non conformes.
- Pas d'informations chiffrées sur le contexte régional et socio-économique.

Recommandations pour l'établissement :

Cette formation est bien construite au vu des métiers visés. Elle a atteint une maturité par ses pratiques pédagogiques. Cependant, les modalités de validation du diplôme sont non conformes, plus restrictives que les directives relatives aux licences professionnelles, et devraient à ce titre être revues.

Réponse :

Les modalités de validation du diplôme sont conformes à l'arrêté du 17 novembre 1999.